

# **ASSEMBLEE DE CORSE**

**1 ERE SESSION ORDINAIRE DE 2019**

**REUNION DES 28 ET 29 MARS 2019**

**RAPPORT DE MONSIEUR  
LE PRESIDENT DU CONSEIL EXECUTIF DE CORSE**

**SUBVENTION A LA FEDERATION FRANÇAISE DU SPORT  
AUTOMOBILE POUR L'ORGANISATION  
DU 61EME TOUR DE CORSE AUTOMOBILE WRC  
(AVRIL 2018) ET DU 62EME TOUR DE CORSE  
AUTOMOBILE WRC (MARS 2019)**

COMMISSION(S) COMPETENTE(S) : Commission de l'Education, de la Culture, de la Cohésion Sociale  
et de la Santé  
  
Commission des Finances et de la Fiscalité

## **RAPPORT DU PRESIDENT DU CONSEIL EXECUTIF DE CORSE**

Le Tour de Corse automobile est une épreuve historique depuis 1973 du Championnat du monde des rallyes et agréée par la Fédération Internationale Automobile (FIA).

La Fédération Française du Sport Automobile (FFSA) est en charge de son organisation, en partenariat avec le Comité de Corse du Sport Automobile.

Ce WRC (World Rally Championship) est composé de manches réparties sur 4 continents, il demeure une des vitrines mondialement reconnues du sport automobile.

S'y affrontent les meilleurs pilotes du monde et les plus grands constructeurs sur des surfaces et des terrains différents (asphalte, piste, neige...).

### I Rappel des éléments de contexte

Après une interruption de 5 années (entre 2009 et 2014), suite à la décision de la FFSA d'attribuer la manche française du championnat du monde des rallyes «WRC» à la Région Alsace, l'organisation du Tour de Corse est reconduite depuis 2015.

Ce choix est notamment motivé par l'impact économique et la visibilité médiatique internationale de l'évènement.

Pour mémoire, un rapport d'évaluation des retombées économiques du Tour de Corse commandé par la FFSA évalue celles-ci à un minimum de 7,5 M€, et jusqu'à 9 à 10 M€ en incluant les effets de long terme.

Il convient de préciser que les trois collectivités constitutives de la nouvelle Collectivité de Corse ont cofinancé les trois éditions 2015, 2016 et 2017.

En fin d'année 2017, les organisateurs ont demandé la garantie que le maintien des subventions arrêtées en leur principe par la CTC, le CD2A, et le CD2B, soit 1 M€ soit reconduit en son principe pour l'édition 2018, ceci pour pouvoir engager la préparation de l'épreuve à venir.

Aucun des trois Présidents des trois collectivités existantes ne pouvant engager à l'époque la future Collectivité de Corse (instituée le 1<sup>er</sup> janvier 2018), un engagement politique et moral a été pris de concert en ce sens et confirmé par lettre antérieure à la fusion.

L'édition 2018 (61<sup>ème</sup> Tour de Corse) s'est tenue, en application de ces engagements,

du 5 au 8 avril 2018.

La FFSA a néanmoins déposé une demande de subvention de 1 100 000 € au titre de cette édition.

Il vous est proposé de ne pas faire droit à cette demande et de maintenir la subvention au montant correspondant aux engagements pris par les trois collectivités avant la fusion, soit 1 M€.

Pour des raisons techniques, la subvention afférente n'a pu être soumise au vote de l'Assemblée au cours de l'exercice budgétaire 2018 et est donc présentée à l'occasion du présent rapport.

Concomitamment, est également au vote de votre Assemblée la subvention relative à l'édition 2019 (62<sup>ème</sup> Tour de Corse), qui se tiendra du 29 au 31 mars 2019.

Au terme d'une négociation dont les principales étapes seront retracées ci-après, j'ai indiqué à nos partenaires que je souhaitais que la subvention soit ramenée à 700 000 €, soit une diminution de plus de 30 % par rapport aux exercices précédents.

Cette demande de diminution est notamment justifiée par les contraintes budgétaires qui pèsent sur la Collectivité de Corse et par la volonté du Conseil Exécutif et de l'ensemble de la majorité territoriale de faire des choix politiques répondant aux priorités économiques, sociales, sportives, et culturelles ressenties par une majorité de corses.

Ceci dans l'attente du débat au fond qui se tiendra devant votre Assemblée, incluant notamment le résultat des Scontri et Assises du sport actuellement menées sous la conduite de la conseillère exécutive Lauda Giudicelli.

Ce débat de fond devrait en effet permettre d'apporter des réponses aux questions récurrentes suivantes :

- La Collectivité de Corse souhaite-t-elle continuer à financer le Tour de Corse et peut-elle continuer à le faire eu égard aux priorités et urgences ?
- Si oui, à concurrence de quel montant et sur quelle ligne budgétaire (Sport ; Évènementiel ; Tourisme ; etc...) ?

Dans l'attente de ce débat et de son issue, le présent rapport propose donc à l'Assemblée de Corse de décider le paiement des sommes dues au titre de l'édition 2018, soit 1 M€, et de décider de l'octroi d'un montant de subvention à concurrence de 700 000 € pour l'édition 2019.

Le calendrier de programmation de ce rapport à l'inscription de l'ordre du jour de la session de mars 2019 vise à solder les comptes avec l'Organisateur du Tour de Corse, aux fins de pouvoir engager avec lui les discussions pour les éventuelles prochaines éditions, ceci sur la base des choix politiques qui auront été faits au terme de la consultation en cours sur la politique sportive de la Collectivité de Corse.

Présentation de la 61<sup>ème</sup> édition et de la 62<sup>ème</sup> édition du « WRC »

**I-1 : 61<sup>ème</sup> édition du 5 au 8 avril 2018 :**

## II-1-1 : Le programme :

BASTIA - Départ du rallye

Jeudi 5 avril : SHAKEDOWN Sorbu è Ocagnanu (5,45 km)

Vendredi 6 avril : ETAPE 1

ES1 : A Porta - A Valle di Rustinu 49,30 km

ES2 : U Pedigrisgiu - Pont de Castirla 13,55 km

Samedi 7 avril : ETAPE 2

ES 5-8 : Cagnanu - Pinu - Canari 35,61 km

ES 6-9 : Désert des Agriate 15,45 km

ES 7-10 : Nuvella 17,39 km

Dimanche 8 avril : ETAPE 3

ES 11 Veru - Sarrula è Carcupinu 55,17 km

ES 12 Pénitencier de Coti Chjavari 16,25 km

AIACCIU - Cérémonie d'arrivée

## II-1-2 : Les atouts :

- Son maintien comme en 2017(\*) (du 6 au 9 avril), en tant que 4<sup>ème</sup> sur 13 épreuves du calendrier (après le Monte Carlo (asphalte), la Suède (neige) et le Mexique (terre), en préserve tout l'intérêt sportif et médiatique. (\*) *Pour rappel : 2015 : du 1<sup>er</sup> au 4 octobre ; 2016 : du 29 septembre au 2 octobre.*
- Une épreuve ouverte aux professionnels et amateurs (plus de 90 équipages). 3 championnats supports viennent compléter le WRC, qui rassemble les têtes d'affiche de la discipline dont le retour exceptionnel de Sébastien OGIER : le WRC2 pour les véhicules à quatre roues motrices, le WRC3 pour les deux roues motrices et le Junior WRC, catégorie ouverte aux plus jeunes pilotes.
- En parallèle le rallye des 10 000 virages (rallye de régularité sportive ouvert aux propriétaires de GT et Supercars modernes).
- Une organisation sécuritaire avérée. La FFSA veille aux conditions de sécurité, tant pour les spectateurs que pour les pilotes et officiels, répondant ainsi aux normes du WRC et aux règles fixées par le ministère des sports (250 personnes y sont mobilisées).
- La majeure partie du territoire est couverte. Le parcours 2018 a été largement remodelé (environ 60 % du tracé revu) et intègre des spéciales inédites dont une présence dans le Cismonte.
- Elle comprend 12 épreuves chronométrées contre 10 lors des rallyes de 2016 et 2017.
- Sur les 3 jours de course, 333,16 km ont été parcourus contre 316,80 km l'année précédente.
- Elle est présente pendant 17 jours (mise en place avant le rallye : 7 jours ; vérifications et reconnaissances : 7 jours ; démontage et rangement après le rallye : 3 jours)
- Près de 3 000 personnes ont été présentes durant les 4 jours de compétitions (professionnels du sport automobile (teams, mécaniciens, assistants et ingénieurs) et invités)
- L'étude commanditée par la FFSA remise le 24 octobre 2017 a conclu, en incluant les effets de long terme, que les retombées de l'épreuve WRC en Corse varieraient entre 7,5 et 10 millions d'euros.

## II -1-3 Financement :

La FFSA a sollicité une subvention de la CdC de 1 100 000 euros (39,7 %) du coût total prévisionnel de 2 765 650 euros pour l'organisation du Tour de Corse « WRC 2018 ».

Il est proposé de ramener ce montant à 1 M€ pour les raisons ci-dessus rappelées.

245 000 euros ont été demandés au titre de communes ou EPCI.

Le reste du financement, d'ordre privé, est constitué par les partenariats (500 000 euros), les engagements (290 000 euros), des recettes diverses à hauteur de 390 000 euros et par la participation de la FFSA.

#### II-1 : 62<sup>ème</sup> édition du 29 au 31 mars 2019 :

Conformément à la politique d'équité territoriale privilégiée par le Conseil Exécutif de Corse, après Bastia et Ajaccio l'année dernière, ce sont cette année Portivechju et Calvi qui ont été choisies par l'organisateur comme ville de départ et ville d'arrivée.

De même, de nombreuses régions ou itinéraires nouveaux sont intégrés dans l'itinéraire afin que le Tour de Corse soit le Tour de toute la Corse.

Par ailleurs, la Collectivité de Corse a souhaité une plus grande visibilité sur les différents supports, eu égard à l'importance de sa participation financière.

Enfin, et ce point est particulièrement important, on sait que la Corse, et notamment sa jeunesse, sont cruellement frappés par les accidents de la route.

De nombreux drames, y compris l'année dernière, ont malheureusement marqué l'histoire du sport automobile en Corse.

Dans ce contexte, il est apparu indispensable au Conseil exécutif de Corse que la FFSA et les participants au Tour de Corse, et particulièrement les plus renommés, s'engagent fortement dans une campagne médiatique, notamment en direction de la jeunesse, autour des thèmes de la sécurité routière.

#### II-1-1 : Le programme :

PORTIVECHJU - Départ du rallye

Vendredi 29/3 (Portivechju - Bastia)

PS1 17,60 km

PS2 Valincu 25,94 km

PS3 Alta-Rocca 7,37 km

PS4 Bavella 17,60 km

PS5 Valincu 25,94 km

PS6 Alta-Rocca 17,37 km

Samedi 30/3 (Bastia)

PS7 Cap Corse 25,62 km

PS8 Désert des Agriate 4,45 km

PS9 Castagniccia 47,18 km  
PS10 Cap Corse 25,62 km  
PS11 Désert des Agriate 14,45 km  
PS12 Castagniccia 47,18 km  
Dimanche 31/3 (Bastia - Calvi)  
PS13 Balagne 31,85 km PS14 Calvi 19,34 km  
CALVI - Cérémonie d'arrivée

### II-1-2 : Les atouts :

- son maintien en tant que 4<sup>ème</sup> sur 14 épreuves du calendrier, comme en 2018 (après le Monte Carlo (asphalte), la Suède (neige) et le Mexique (terre), en préserve tout l'intérêt sportif et médiatique.
- Une épreuve ouverte aux professionnels et amateurs (plus de 90 équipages attendus).

3 Championnats supports viennent compléter le WRC, qui rassemble les têtes d'affiche de la discipline, le WRC2 pour les véhicules à quatre roues motrices, le WRC2 Pro destiné aux constructeurs engageant des véhicules à quatre roues motrices et le Junior WRC, catégorie ouverte aux plus jeunes pilotes.

- En parallèle, le rallye des 10 000 virages sera, cette année, exclusivement ouvert aux véhicules historiques de compétition (VHC) et comptera pour le championnat de France Rallye VHC.

Concernant ces points, les organisateurs de certaines compétitions se déroulant en Corse se sont émus auprès du Conseil Exécutif de Corse d'un risque de concurrence au détriment d'initiatives générant de fortes retombées économiques, et portées par des acteurs locaux.

Ce point n'a pu être utilement traité cette année, mais devra être intégré dans les discussions à mener sur l'avenir du Tour de Corse.

- Comme chaque lors des années précédentes, les pilotes amateurs intégreront le classement de la manche française du championnat du Monde des Rallyes.
- une organisation sécuritaire avérée. La FFSA veille aux conditions de sécurité, tant pour les spectateurs que pour les pilotes et officiels, répondant ainsi aux normes du WRC et aux règles fixées par le ministère des sports (250 personnes y sont mobilisées).
- Des changements importants, outre les lieux départ (Portivechju) et d'arrivée (Calvi), plus des ¾ des itinéraires seront nouveaux ou inutilisés depuis des années.
- Elle comprend 14 épreuves chronométrées contre 12 lors de l'édition 2018.
- Sur les 3 jours de course, 347,51 km seront parcourus contre 333,16 km l'an passé.
- Elle est présente pendant 17 jours (mise en place avant le rallye : 7 jours ; vérifications et reconnaissances : 7 jours ; démontage et rangement après le rallye : 3 jours).
- Près de 3 000 personnes sont présentes durant les 4 jours de compétitions (professionnels du sport automobile (teams, mécaniciens, assistants et ingénieurs et invités).
- L'étude d'analyse des retombées économiques précitée commanditée par la

FFSA et remise le 24 octobre 2017.

### II -1-3 Financement :

La FFSA a sollicité une subvention de la CdC de 1 000 000 euros pour un coût total prévisionnel de 2 994 500 euros pour l'organisation du Tour de Corse « WRC 2019 », 250 000 euros étant par ailleurs demandés au titre de communes ou EPCI.

Pour les raisons ci-dessus exposées, je vous propose que le montant de la subvention de la Collectivité de Corse soit ramené à 700 000 €.

Le reste du financement, d'ordre privé, est constitué par les partenariats (720 000 euros), les engagements (290 000 euros), des recettes diverses à hauteur de 400 000 euros et par la participation de la FFSA.

Il convient de préciser qu'un programme financier spécifique a été créé N 6122 C « WRC » abondé en AE et en CP à hauteur de 1 940 000 euros.

La participation de la Collectivité de Corse en faveur de la seule manche française du «WRC» (sur 13 épreuves internationales en 2018 et 14 épreuves en 2019 avec l'arrivée du Chili) permet à la Corse de maintenir son étape dans ce Championnat du Monde des Rallyes WRC et paraît, par conséquent, constituer un bon compromis entre l'investissement consenti, l'intérêt sportif et la visibilité médiatique, et les substantielles retombées économiques attendues en cette période de l'année.

Dès lors, je vous propose de réserver une suite favorable à cette demande de soutien financier de la CdC, en accordant une subvention de 1 700 000 euros à l'association Fédération Française du Sport Automobile (FFSA) dont 1 M€ pour le financement de l'organisation sportive du 61<sup>ème</sup> Tour de Corse Automobile « WRC 2018 », et 700 000 euros pour le financement du 62<sup>ème</sup> Tour de Corse Automobile « WRC 2019 », et d'approuver la convention ci-jointe à conclure avec la FFSA (convention n° 19-DJS02).

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.